79e ANNEE. — N° 147. MERCREDI 20 DECEMBRE 1939.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— de —).....	3 fr. 50
» 2e page (— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA SITUATION

Les étudiants de Prague fusillés, les populations de Bohême et de Pologne déportées, les juifs et les suspects torturés dans les camps de concentration, les ouvriers tchèques traités comme des bagnards ont appris ce que c'est que d'être « gouverné » par un « peuple de maîtres ». Dire qu'on lutte contre la possibilité d'une telle servitude suffit à expliquer et justifier la guerre !

On aime de savoir ce qu'on fait et pourquoi on le fait. En France, du moins, c'est une condition nécessaire pour une bonne hygiène de l'esprit. De là, chez nous et chez nos alliés, les déclarations réitérées de nos gouvernants sur ce qu'on appelle nos « buts de guerre ». On les résume assez bien en disant qu'il s'agit d'assurer, à tous les pays d'Europe, une paix durable dans l'indépendance et la liberté.

En fait, ils nous sont *imposés* par ceux de l'Allemagne auxquels ils *s'opposent*. Aussi comprend-on plus fortement les nôtres en connaissant bien ceux de l'ennemi. Quels sont-ils ?

⁂

Un de nos confrères vient de rappeler un article paru le 19 novembre dernier dans la *Gazette de Francfort* qui nous renseigne assez complètement là-dessus. La citation est un peu longue, mais elle ne prend tout son sens que si on la connaît dans son intégralité. La voici :

« L'Allemagne, qui, par la révolution nationale-socialiste, a retrouvé « une puissance nouvelle, s'est développée, étendue au centre de l'Europe, dans l'espace que la nature « et l'histoire ont attribué au déploiement et à l'épanouissement de son « énergie nationale réveillée sous une « forme nouvelle. Les barrières par « lesquelles les faiseurs de paix de « Versailles voulaient de force empêcher ce développement se sont « effondrées: Pour la première fois « dans son histoire, le peuple allemand, beaucoup plus tard du reste « que d'autres peuples, a construit « au centre de l'Europe, *dans un processus d'unification irrésistible*, un « Etat puissant, fort et politiquement « unifié, *qui revendique tout le territoire habité par des Allemands* et « ne peut pas admettre plus longtemps que soient construites et consolidées sur ses frontières orientales « des positions ennemies au service « d'intérêts étrangers. *La révision des « frontières qu'il a fallu accomplir « pour cela n'est que l'expression la « plus visible de la révision plus large « et devenue inéluctable, d'un ordre « général européen qui, jusqu'ici, était « fondé sur la faiblesse et le morcellement du centre de l'Europe.* La « signification historique du grand « projet qu'Adolf Hitler a présenté au « monde *après l'achèvement de la « campagne de Pologne*, devra toujours être cherché dans ce fait que « c'était un large effort constructif « pour faire entrer les éléments d'un « nouvel ordre de choses dans un « arrangement accordant les intérêts « vitaux de tous les peuples et pour « faire apparaître les bases d'une « paix assurée pour toute l'Europe. »

Il y a moins d'hypocrisie dans ce morceau que dans les déclarations publiques ou les négociations diplomatiques d'Hitler. Son auteur ne va pas chercher tant de mensonges pour essayer de justifier l'annexion de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. Il les met au compte de « la nature et de l'histoire » qui ne protesteront pas et qui lui permettront aussi de prédire « une révision plus large de l'ordre général européen »... Ce qui est parfaitement clair et qui signifie l'hégémonie de l'Allemagne sur l'Europe centrale et orientale... pour commencer. Notre auteur se rattache directement aux théories des pangermanistes les plus qualifiés, comme ce Thormann dont le livre sur la Grande Allemagne et l'Europe contient, entre autres, ce doux passage qui est à retenir et à rapprocher du texte précédent :

« Sans doute, les Allemands ne peu- « pleront pas seuls le nouvel Empire « germanique ainsi constitué, *mais « seuls ils gouverneront, seuls ils « exerceront les droits politiques, « seuls ils pourront acquérir la terre.* « Ils auront alors, comme au Moyen- « Age, le sentiment d'être *un peuple « de maîtres.* Toutefois, ils condes- « cendront à ce que les travaux infé- « rieurs soient exécutés par les « étrangers soumis à leur domina- « tion. »

Charmante perspective, n'est-ce pas ? Ils ont appris ce que c'est que d'être « gouverné » par ce « peuple de maîtres », les étudiants de Prague fusillés, les populations de Bohême et de Pologne déportées, les juifs et les suspects torturés dans les camps de concentration, les ouvriers tchèques traités comme des bagnards et forcés de travailler à la matraque dans les usines de guerre.

Voilà ce que le porte-plume de Monsieur Hitler nous propose comme « bases d'une paix assurée pour toute l'Europe ». Dire qu'on veut lutter contre la possibilité d'une telle servitude, est-ce que cela ne serait pas suffisant pour expliquer et justifier la guerre ?

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Mickiewicz vu par George Sand

C'est une page du Journal *de George Sand, publié par sa petite-fille, Mme Aurora Laut-Sand, et qui date exactement de cent ans ; décembre 1839. La Pologne avait, quelques années auparavant, connu la plus sauvage oppression et nombreux étaient, comme aujourd'hui, les Polonais qui, trop fiers pour se plier au joug prusso-moscovite, avaient émigré en France. Parmi ceux-ci, le grand poète Mickiewicz qui a aujourd'hui sa statue, due au ciseau de notre Bourdelle, sur une des belles places de Paris. Et voici à peu près le récit que nous fait George Sand. Dans une réunion de Polonais émigrés, un poète médiocre et jaloux, récite une pièce de vers adressée à Mickiewicz et dans laquelle il se plaignait de la supériorité du génial écrivain. Bizarre hommage d'un raté à un grand esprit. Mickiewicz se leva aussitôt et improvisa en vers une réplique prodigieuse. Parmi les témoins, aucun ne put en redire, le discours fini, un seul mot, un seul vers ; mieux, les uns affirmèrent que Mickiewicz avait parlé cinq minutes, d'autres soutinrent qu'il avait parlé une heure. Mais tous reconnurent qu'ils s'étaient trouvés plongés en une sorte de délire. « On n'entendait,* écrit George Sand qui note cet étrange incident, *que cris et sanglots, plusieurs ont eu des attaques de nerfs, d'autres n'ont pu dormir la nuit. Le comte Plater, en rentrant chez lui, était dans un état d'exaltation si furieuse que sa femme l'a cru fou et s'est fort épouvantée. Mais cependant qu'il racontait comme il pouvait, non pas l'improvisation de Mickiewicz (personne n'a pu en redire un mot), mais l'effet de sa parole sur ses auditeurs, la comtesse Plater est tombée dans le même état que son mari et s'est mise à pleurer, à prier et à divaguer. »*

Le thème sur lequel Mickiewicz s'était livré à cette extraordinaire réplique était celui-ci : vous vous plaignez de ne point être un grand poète, c'est votre faute ; nul ne peut être poète s'il n'a en lui l'amour et la foi.

Sur un peuple qui est tout amour et foi (son histoire en témoigne et dans ses terribles malheurs et dans ses éclatantes résurrections), on comprend l'effet que put produire le poème improvisé de Mickiewicz : ce fut une sorte de transe, d'extase générale. Quel grand poète polonais écrira aujourd'hui l'hymne de la Pologne à nouveau martyre, mais toujours fervente ?

Jacques LYNN.

Informations

Contre les poseurs de mines

On apprend, à Londres, que des patrouilles de sécurité de la Royal Air Force ont survolé les îles Frissonnes (nord de la Hollande), dans la nuit du 16 au 17 décembre. Des bombes ont été jetées sur les bases de poseurs de mines ennemis, mais on ignore encore quel est le résultat de l'attaque.

Pour les Alsaciens et Lorrains évacués

En plein accord avec le comité d'entente d'assurances sociales et la conférence nationale des Unions régionales, M. Charles Pomaret, ministre du travail, et M. Marc Rucart, ministre de la santé publique, viennent de décider qu'une somme de 2 millions, prise sur les réserves des Unions régionales d'assurances sociales relevant du régime général serait attribuée aux services d'entr'aide en faveur des Alsaciens et des Lorrains résidant hors de leur département.

« Pas d'Etat polonais indépendant »

L'Allemagne reconnaît officiellement qu'elle n'a pas l'intention de créer un Etat polonais indépendant, si petit soit-il. On considère, en effet, à Berlin, que le gouvernement général de Pologne est définitif et constituera une réserve pour les Polonais et les Juifs.

En Finlande

Les Finlandais ont repoussé toutes les attaques russes dans l'isthme de Carélie. ainsi qu'au nord du lac Ladoga et dans la région centrale, celle où la Finlande est la plus étroite.

Partout ils ont fait de nombreux prisonniers. A Suamosalmi, au 65e degré, dans la partie la plus étroite de la Finlande, où les troupes avaient obtenu il y a six jours quelques succès, avançant même de 70 kilomètres, la défaite russe se changerait en désastre.

Plusieurs régiments seraient encerclés.

Le butin serait considérable. Les troupes soviétiques ont commis l'imprudence de s'avancer sans avoir leurs ailes couvertes par d'autres formations ; elles se sont trouvées ainsi isolées, sans ravitaillement et sans aide.

A la présidence des Etats-Unis

M. John Nance Garner, vice-président des Etats-Unis, a annoncé samedi qu'il accepterait d'être candidat du parti démocrate, aux élections de 1940, à la présidence des Etats-Unis. M. Garner représente les éléments conservateurs du parti démocrate qui s'opposent aux réformes sociales entreprises par M. Roosevelt et aux partisans du New Deal.

Le cuirassé allemand « Graf-von-Spee » s'est sabordé

L' « Admiral-Spee » s'est sabordé à cinq milles au large de la côte, à 17 h. 55 (heure locale), soit 22 h. 55 (G.M.T.).

Il y a eu une explosion, à la suite de laquelle le navire a commencé à couler.

L' « Admiral-Spee » a disparu dans les flots à 23 h. 07 (G.M.T.), après que plusieurs explosions eussent démantelé ce qui restait du bâtiment.

Le « Tacoma » croisait à proximité ainsi que, dans les eaux territoriales, deux navires de guerre argentins.

La Finlande se tirera d'affaires

M. Henry Macgrady Bell, qui représentait la Grande-Bretagne en Finlande en 1918 et qui, au nom du gouvernement anglais, reconnut l'indépendance finlandaise, est rentré samedi, venant d'Helsinki.

Pour donner une idée précise des besoins de la Finlande il a dit : « Il faut à la Finlande des avions de bombardement et de combat ainsi que des munitions. L'aide doit lui être fournie rapidement, très rapidement. Les Finlandais peuvent résister pendant un certain temps, mais il importe qu'on ne tarde pas à leur porter secours ».

Les Allemands en Pologne

La Transcontinental Press annonce que six cents juifs habitant la ville d'Ostrow Mazowiecki ont été fusillés, le 13 décembre, sans aucun jugement préalable.

Les pays scandinaves « non belligérants »

La presse danoise, répondant à certaines initiatives privées norvégiennes, affirme à nouveau que, devant le conflit russo-finlandais, les trois pays scandinaves veulent rester militairement non belligérants.

En Allemagne

Un très important décret paru au « Moniteur officiel » de Berlin abroge purement et simplement les ordonnances édictées au début des hostilités, introduisant la durée illimitée du travail quotidien pour toutes les catégories d'ouvriers et d'employés, et tendant à diminuer les salaires ouvriers pour les adapter en quelque sorte à la solde des soldats en campagne.

Les salaires redeviendront ce qu'ils étaient auparavant.

Il s'agit, en somme, d'une reculade du régime hitlérien devant la classe ouvrière où sévit, depuis plusieurs semaines, une effervescence qui a donné lieu à des troubles importants.

Un autre croiseur allemand a été coulé

Le Secrétaire de l'Amirauté annonce que le sous-marin britannique « Ursula » rapporte qu'il a coulé un croiseur de la classe du « Koeln » à l'embouchure de l'Elbe, le jeudi 14 décembre.

Le croiseur était protégé par six destroyers allemands.

Communiqué officiel

N° 210. — Activité réduite. Rien d'important à signaler.

N° 211. — Nuit calme. Quelques tirs d'artillerie.

EN PEU DE MOTS...

— Le prince héritier Monireth Sisowath, fils aîné du roi du Cambodge, est venu s'engager dans l'armée française pour la durée de la guerre.

— La carte de vêtement est également introduite dans le protectorat allemand des provinces tchèques de Bohême et de Moravie.

— La famille Pineau, qui exploite une ferme à Mazières (Deux-Sèvres), se compose de 8 enfants vivants. A la mobilisation, 7 membres de la famille ont été appelés aux armées. Le plus jeune, Paul, vient d'être décoré de la croix de guerre.

— La police a découvert dans un établissement de crédit un compte en banque, s'élevant à 57.000 francs au nom de Paul Ferdonnet, le traitre de la radio de Suttgart. Le compte en banque et l'argent ont été saisis.

— M. Renzo Sawada, le nouvel ambassadeur du Japon à Paris est arrivé dimanche matin à 9 h. 30. A sa descente du train il a été salué au nom du président du Conseil.

NOS ÉCHOS

Leur tact.

Au mois de juillet dernier, un professeur parisien prenait en pension chez lui un jeune Allemand.

Après l'avoir installé dans sa chambre, il lui dit en le faisant asseoir devant une table :

— Ecrivez-moi quelque chose en français pour que je voie où vous en êtes.

Le jeune homme prit une plume et écrivit :

« Les Allemands ont battu les Français à Sedan. »

— C'est très bien, dit le professeur. Voyons maintenant une dictée. Ecrivez:

« Mais les Français les ont rudement battus en 1914. »

Sans sourciller, l'élève écrivit la phrase complémentaire d'une aussi belle écriture que la précédente.

Léonard de Vinci et l'aviation.

Léonard de Vinci fut de bien des manières un précurseur de l'aviation. Si nous n'utilisons pas son appareil volant, une autre de ses inventions, la chambre obscure, rend aujourd'hui de grands services à la Royal Air Force. On l'utilise pour l'entraînement des pilotes de bombardement. Les observateurs prennent place, au sol, dans une « camera obscura » assez vaste pour contenir plusieurs hommes, et surveillent dans les objectifs les évolutions de l'avion qui décrit des cercles à trois mille mètres de hauteur. La fumée qui s'élève lorsque la bombe d'essai atteint le sol permet de juger à travers l'objectif de la direction et de la précision du tir.

A vrai dire, le principe de la « camera obscura » était déjà connu du mathématicien Euclide, 300 ans avant Jésus-Christ et un peintre italien, Alberti, utilisa un système analogue en 1437. Mais ce fut Léonard de Vinci qui, le premier, rendit l'invention utilisable pour des fins pratiques.

Pigeons à l'entraînement.

Depuis longtemps, l'armée utilise les pigeons voyageurs. Pendant le siège de Paris en 1871, les estafettes volantes rendirent de précieux services. Aujourd'hui, les pigeons sont employés par les aviateurs de la commande côtière britannique, lorsqu'ils patrouillent au loin au-dessus de la mer. Au cas d'un amérissage forcé qui rendrait la radio inutilisable, les pigeons rapporteraient à la base le message S.O.S.

L'entraînement spécial auquel les oiseaux sont soumis a permis de curieuses observations : les vétérans, dès qu'ils sont lâchés par la trappe de l'avion, rassemblent leurs ailes et se laissent tomber comme une pierre jusqu'à ce qu'ils soient sortis du tourbillon d'air ; parvenus dans les régions calmes ils déploient leurs ailes, tournent en rond deux ou trois fois, puis filent comme une flèche dans la direction du logis. Les novices, encore ignorants des perturbations que les inventions humaines causent dans l'atmosphère, essaient de voler aussitôt lâchés et sont roulés dans les vagues d'air comme un navire par la tempête. Il leur faut ensuite un bon moment pour retrouver le sens de l'orientation.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Session de baccalauréat d'avril 1940

Par une circulaire du 21 octobre dernier, M. le Ministre de l'Education nationale a annoncé l'ouverture, en avril 1940, d'une session exceptionnelle de baccalauréat.

Par une nouvelle circulaire du 21 novembre, M. le Ministre précise que cette session sera réservée aux jeunes gens qui, appelés sous les drapeaux avant la fin de l'année scolaire 1939-1940, n'auront pas pu suivre le cours régulier des études pendant toute l'année scolaire 1939-1940 et ne pourront pas subir les épreuves du baccalauréat à la session ordinaire de juin-juillet 1940, c'est-à-dire : deuxième contingent de la classe 1939, conscrits des classes antérieures appelés en même temps, jeunes gens ayant souscrit un engagement volontaire avant l'ouverture de cette session extraordinaire.

Si la classe 1940 (ou le premier contingent de cette classe) était appelée en même temps que la classe 1939 ou avant la fin de juillet 1940, ces jeunes gens seraient autorisés à se présenter à la session extraordinaire.

Des instructions seront publiées à ce sujet en temps utile.

Déclarez vos stocks de vieux papiers et de chiffons

Par décret paru au « Journal Officiel », les possesseurs, détenteurs ou dépositaires de stocks d'un poids supérieur à 100 kilos de vieux papiers d'écriture, d'impression, d'emballage, d'ensachage et tous autres papiers et cartons doivent en faire la déclaration.

Sont compris sous le nom de vieux papiers et cartons, les matières et espèces qui ne peuvent plus être utilisées en l'état par les dits possesseurs, détenteurs ou dépositaires pour l'usage auquel ils étaient destinés ou pour tous autres usages industriels ou commerciaux.

De même, les possesseurs, détenteurs ou dépositaires de stocks d'un poids supérieur à 100 kilos de chiffons et déchets de produits textiles, y compris les rognures et découpures de tissus ou de tricots, doivent en faire la déclaration.

Aux détenteurs de fils de laine

Comme suite au décret prescrivant à tout détenteur de fils de laine pure ou mélangée qui en possède plus de 500 kilos d'en faire la déclaration au siège de la région économique dans la circonscription de laquelle se trouve son établissement, il est rappelé que la neuvième région économique comprend les départements du Lot, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège, et que son siège est à l'Hôtel de la Chambre de Commerce, 2, rue d'Alsace-Lorraine à Toulouse.

Déclarations de récolte de vin

En raison des circonstances actuelles, l'Administration des Contributions Indirectes a décidé, à titre exceptionnel, d'accorder cette année un délai de grâce jusqu'au 25 décembre prochain pour la remise des déclarations de récolte qui n'auraient pu être souscrites avant le 25 novembre par suite de motifs reconnus fondés et notamment lorsque le propriétaire ou l'exploitant sont mobilisés.

Naturalisations

Sont naturalisés Français : Boggia (Guglielmo-Giuseppe), maçon, né le 22 février 1901 à San-Francisco al Campo (Italie), ayant trois enfants mineurs : 1° Louis, né le 22 septembre 1928, à Castelnau-Montratier (Lot) ; 2° Félix-Bertin, né le 4 juillet 1930, à Castelnau-Montratier ; 3° Antoinette-Madeleine, née le 25 octobre 1935, à Cahors, et Tibone (Angela-Maria), sa femme, née le 14 août 1903 à Leyri (Italie), demeurant à Castelnau-Montratier (Lot).

Sont naturalisés Français : Sanchez (José), cultivateur, né le 25 janvier 1913 à Vertientes (Espagne), demeurant à Valprionde (Lot).

Luchini (Amélio-Alfredo), cultivateur, né le 10 avril 1916 à Saint-Giorteur, né le 10 août 1916 à Saint-Gior-

Trouvailles

Il a été trouvé : un stylo, par M. André Sirieys ; une paire de lunettes, par M. Lacan ; une gourmette-bracelet, par M. Blanc ; un billet de banque, par M. Soler ; un sac à main contenant un billet de banque, par M. Boreille (de Cieurac).

ACHAT, VENTE ET TRANSPORT DU BÉTAIL

Un arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 11 décembre, réglemente comme suit les achats, ventes et transports de bétail :

Article premier. — La vente du bétail qui a lieu sur les foires et marchés régulièrement autorisés ne doit être effectuée que sur les emplacements affectés à cet usage et aux jours et heures fixés par arrêté municipal. Toute transaction effectuée avant les heures fixées ou en dehors des emplacements désignés est rigoureusement interdite. Il ne peut être fait d'achat direct dans les étables auprès des producteurs que dans les conditions prévues à l'article 2.

Art. 2. — Le droit de procéder à des achats directs dans les étables auprès des producteurs est exclusivement réservé : *a)* aux agriculteurs opérant pour les besoins de leurs exploitations ; *b)* aux bouchers et charcutiers dûment patentés.

Il est bien spécifié que, pour tous intermédiaires, l'achat direct chez le producteur est strictement interdit.

Art. 3. — Tout transport ou conduite du bétail vif acheté en foire ou marché est soumis à une déclaration préalable à la brigade de gendarmerie ou à la mairie lorsqu'il n'existe pas de brigade dans la commune où a eu lieu l'achat.

Cette déclaration doit spécifier : *a)* le nombre et le lieu d'achat des animaux ; *b)* le nom de l'acquéreur et du transporteur ou des conducteurs des animaux ; *c)* le lieu de destination ; *d)* le jour de leur transport ou de leur conduite.

L'autorité qui aura reçu la déclaration délivrera un récépissé qui devra être présenté à toute réquisition de la gendarmerie par le ou les convoyeurs du bétail.

Cette déclaration ne sera pas exigée pour les transports du bétail à l'intérieur du canton où a eu lieu l'achat sur pied et de ce canton aux cantons limitrophes, à la condition que ces derniers soient situés dans le département.

Art. 4. — Est et demeure rapporté l'arrêté du 23 janvier 1936, réglementant les ventes et achats de bétail.

Après un accident d'auto

Nous avons relaté le grave accident d'automobile dont a été victime M. Gambade, Directeur technique de l'usine de fabrication de guerre, survenu à Lagineste.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de M. Gambade est, aujourd'hui, satisfaisant et qu'avant peu de jours, il pourra reprendre ses occupations.

Suite d'un accident d'auto

Le tribunal correctionnel de Montauban a condamné, dans sa dernière audience, à 2 ans de prison avec sursis et 35.000 francs de dommages-intérêts, M. Dardenne, entrepreneur de transports à Figeac.

Le 25 septembre, sur la route de Paris, près de Montauban, M. Dardenne, avec son auto, avait blessé mortellement une jeune fille de 15 ans qui se rendait à son travail.

La moto dérape

Une moto, conduite par M. Delmotte, a dérapé sur la route de Cahors à Vers, près de Lamagdeleine-Cahors.

M. Delmotte a reçu de légères contusions, mais la moto a été assez fortement endommagée.

Justice de paix

M. Lherm (Joseph-Théophile) est nommé suppléant du juge de paix de Latronquière, en remplacement de M. Roussilhe, décédé.

Tombé dans le feu

Pendant que sa mère vaquait aux soins du ménage, le plus jeune des huit enfants de M. Cuelo, domestique agricole à Lapoujade (commune de Caillac), s'étant trop approché de la cheminée de la cuisine, est tombé dans le feu. Heureusement que la mère entendit les cris poussés par l'enfant et put le retirer à temps.

Des soins immédiats ont été prodigués au pauvre enfant qui a été assez gravement brûlé, mais dont l'état n'inspire aucune inquiétude.

CAHORS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

De nombreuses personnes qui venant des quartiers de la gare, pour se rendre à leur domicile, dans le centre de la ville, empruntaient, habituellement les Allées Fénelon.

Depuis... plusieurs jours, elles ont dû changer leur itinéraire, et avec raison.

Non seulement les Allées sont plongées dans la plus noire obscurité, mais, ainsi que nous l'avons mentionné, elles n'offrent aucune sécurité pour le passant.

Il y a deux jours encore, un représentant de commerce qui, ses affaires terminées, se rendait à la gare pour prendre son train, a été victime d'un imprudent cycliste.

Eh ! oui, chaque soir, on peut constater que des cyclistes, évidemment la lanterne de la bicyclette éteinte, semblent prendre un réel plaisir à parcourir les Allées, sans vouloir tenir compte que leur imprudence est un danger pour le piéton et pour eux-mêmes, et que la circulation des cyclistes sur les Allées est interdite.

Il faut espérer que les protestations tout à fait justes des passants finiront par être entendues, ou bien qu'un peu d'éclairage soit rendu aux Allées et, dans tous les cas, qu'une surveillance mette un terme à la circulation, sur les Allées, des cyclistes imprudents.

L. B.

Obsèques

Mercredi matin ont été célébrées, à Cahors, les obsèques de Mme Geneviève Valéry, victime, ainsi que nous l'avons relaté, d'un tragique accident survenu, dimanche, en gare de Marseille.

Une foule très nombreuse a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue et a témoigné de vives sympathies à la famille si cruellement éprouvée.

Nous renouvelons à M. Albert Valéry, à ses enfants, à Mme et M. Pierre Valéry, à Mme Cayre, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Les permissionnaires et la chasse

Une grande partie de la presse parisienne et régionale a annoncé que les mobilisés permissionnaires auraient désormais le droit de chasser.

Cette information erronée est née d'une erreur dans l'interprétation d'une circulaire adressée aux préfets et disant notamment :

« Après accord avec M. le Ministre des Finances, M. le ministre de l'Agriculture a décidé de dispenser du permis de chasse les permissionnaires de la zone des armées participant à des destructions d'animaux nuisibles et régulièrement autorisées. »

De cela il ressort que les soldats en permission ne peuvent participer qu'aux battues autorisées, la chasse restant interdite.

Les allocations aux ascendants peuvent être majorées

Dans une lettre adressée à M. Planche, député de l'Allier, M. Marc Rucart, ministre de la Santé publique, fait connaître qu'une majoration peut être accordée à un ascendant, même si l'allocation a été attribuée, la femme ou les enfants du mobilisé bénéficiant de l'allocation principale.

D'autre part, l'ascendant doit faire la preuve que le mobilisé lui venait effectivement en aide.

Les allocations agricoles

Le « Journal Officiel » publie un décret relatif aux allocations agricoles aux termes duquel et à titre exceptionnel, l'Etat pourra allouer aux caisses de compensation d'allocations familiales agricoles, dans la limite des deux cinquièmes du total des allocations servies par chacune d'elles au cours de l'année 1939, une subvention correspondant aux pertes subies du fait de la mobilisation générale dans les recouvrements des cotisations dues au titre du quatrième trimestre 1939 et du premier trimestre 1940.

Tombé d'un cheval

M. Elie Constant, propriétaire, qui se rendait à Ginouillac sur son cheval, a été victime d'un accident.

Le cheval, effrayé par un chien qui traversait la route, fit un écart si brusque que M. Constant tomba sur le sol.

Dans sa chute, il se fit de nombreuses blessures et dut être transporté en auto à son domicile où il a reçu les soins nécessités par son état qui est assez grave.

Il voyageait sans billet

La gendarmerie a procédé, mardi, en gare de Cahors, à l'arrestation d'un nommé René-Pierre Sandin, qui voyageait sans billet.

En outre, Sandin était dépourvu de carnet d'identité et était en état de vagabondage. Il a été écroué à la prison.

AUX PROPRIETAIRES QUI VOUDRAIENT VENDRE LEUR BETAIL

Le Maire de Cahors a été informé par M. l'Intendant Militaire que la commune de Cahors était imposée pour un certain nombre de bovins destinés au ravitaillement de l'Armée. En conséquence, les propriétaires qui désireraient vendre leur bétail sont priés d'en aviser le Maire.

A titre indicatif, les prix offerts par l'Armée sont les suivants :

1re catégorie. — Bœufs et vaches de moins de 4 ans, 450 fr. à 575 fr.

Ces prix peuvent atteindre, suivant qualité et rendement, le prix de 675 fr. les 100 kilos vifs et les bœufs étant tous classés dans la 1re catégorie.

2e catégorie. — Taureaux et vaches de plus de 4 ans, 400 à 525 fr. les 100 kg. vifs.

N.-B. — Dans le cas où le contingent imposé ne serait pas réalisé, l'Intendant Militaire se verrait dans l'obligation de procéder à la réquisition d'office.

AUX PRODUCTEURS DE TRUFFES

L'attention de M. René Besse, député de Cahors, Ministre des Anciens Combattants et Pensionnés, a été appelée, notamment par l'Union Nationale des Syndicats Agricoles, sur le marché de la Truffe et, en particulier, sur les difficultés d'exportation en Grande-Bretagne. Le Ministre a immédiatement saisi de la question ses collègues de l'Agriculture et du Commerce.

Nous publions, ci-dessous, copie de la lettre qui vient de lui être adressée par M. Gentin, Ministre du Commerce.

« Monsieur le Ministre
et cher Collègue,

« Vous avez bien voulu attirer mon attention sur une requête de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles au sujet des difficultés d'exportation des truffes en Grande-Bretagne.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que des négociations ont déjà eu lieu à Londres en vue d'obtenir une amélioration du régime appliqué par le Royaume-Uni aux importations françaises.

« Je ne manquerai pas, lorsqu'elles seront reprises, d'intervenir afin que les truffes en provenance de France soient admises en Grande-Bretagne sans restriction ou tout au moins dans la limite d'un contingent plus élevé.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. — *Amitiés.* Signé : GENTIN.

ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE

Nous apprenons avec plaisir que les locaux de l'école primaire supérieure de garçons de notre ville vont être rendus à leur ancienne destination.

Les bâtiments, de cette école avaient été aménagés en vue de recevoir éventuellement des blessés ou des malades militaires. En fait, on n'a jamais eu besoin de s'en servir, fort heureusement.

Depuis la rentrée, les élèves de l'E.P.S. suivaient leurs cours dans les salles du musée et étaient logés en ville.

L'amélioration obtenue pour l'E.P.S. est d'importance. Elle donnera satisfaction à de nombreuses familles et elle sera également d'une utilité notable pour les élèves, dont le travail sera ainsi facilité.

UNE CENTENAIRE EN CORRÈZE

Le département de la Corrèze compte une nouvelle centenaire, Mme Vve Moumort, née Jeanne Poujade. Deux de ses fils sur six de ses enfants ont été tués pendant la dernière guerre.

Elle était l'aînée d'une famille de douze enfants.

Commencement d'incendie

Mercredi soir, vers 17 h. 15, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'immeuble de « l'Arc-en-Ciel », place Clément-Marot.

Une épaisse fumée s'échappait de la cheminée de l'appartement du 2e étage occupé par Mme Plancade et le feu s'était communiqué au plancher.

La police fut prévenue, et peu après, les cloches de la Cathédrale sonnaient le tocsin. La compagnie de Sapeurs-pompiers alertée, avec une célérité très remarquée, se rendit sur les lieux du sinistre.

A 17 h. 35, les secours étaient organisés, les pompes fonctionnaient et plusieurs sapeurs-pompiers pénétraient dans l'appartement sinistré.

Au bout de demi-heure d'efforts environ, le feu était éteint. Les dégats, toutefois, seraient assez importants, car l'appartement du 1er étage, occupé par Mme de Lagarrigue a été, également, très endommagé.

Le service d'ordre était assuré par une section de soldats de la garnison.

Tombé d'un chariot

Rentrant de la foire des Quatre-Routes, M. Dufour, propriétaire à Marcillac-la-Croze (Corrèze), étant assis sur une aile du chariot, est tombé sur la chaussée et a été gravement blessé à la tête.

La moto dérape

Mardi matin, vers 11 heures, une moto conduite par M. Marc Decoi, venant de Luzech et se rendant à Montauban, dérapa sur la route de Labéraudie, près de la Croix de Fer.

Le motocycliste fut projeté sur la route, mais n'eut pas de mal. Par contre, la moto fut sérieusement endommagée.

Et le motocycliste, pour rentrer à Montauban, se rendit à la gare de Cahors et prit... le train.

Enseignement secondaire

M. Paul Czuloswki, licencié ès lettres, est nommé professeur de lettres au Collège Champollion, à Figeac, en remplacement de M. Lagrive, mobilisé.

Les Sports

Les Jeunes Cadourques

Foot-ball Association. — Dimanche dernier, 17 décembre, les J.C. I ont rencontré à Cahors l'équipe correspondante de l'U.S. Montalbanaise. Après une très belle partie, magistralement arbitrée, l'U.S.M. arracha le match nul, grâce surtout à son jeune goal, qui fit une magnifique exhibition. En levée de rideau, le Stade Cadurcien I remporta, par 6 buts à 1, une nette victoire sur l'équipe de la « Préservatrice ».

Arrondissement de Cahors

Labéraudie

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. François Labarrière, éclusier en retraite, décédé à l'âge de 80 ans.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre du regretté disparu, qui ne comptait que des sympathies parmi tous ceux qui le connaissaient.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Puy-l'Evêque

Obsèques. — Lundi, 18 décembre, à 10 h. 30, ont été célébrées, avec le concours d'une nombreuse assistance et de personnalités venues des communes voisines, les obsèques de notre ami, M. Pierre Delmas, boulanger-minotier à Puy-l'Evêque.

Deux discours ont été prononcés, l'un par M. le Dr Rouma, maire de Puy-l'Evêque, l'autre par un ami personnel du défunt.

M. Delmas était âgé de 81 ans. Nous prions toute la famille d'agréer nos bien sincères condoléances.

Œuvre du Colis Puy-l'Evêquois. — Le Comité adresse ses vifs remerciements à toutes les personnes qui ont si spontanément répondu à son appel.

Grâce à ce dévouement et aux dons généreux qu'il a reçus, il a pu, dès sa formation, apporter, par l'envoi de colis, un peu de réconfort tant aux soldats sans famille ou de familles nécessiteuses du pays qu'aux camarades malheureux des mobilisés du pays.

Dès le mois de novembre plus de cinquante colis avaient été envoyés assurant à leurs destinataires un chandail, un plastron, un passe-montagne, des chaussettes, des gants et un cache-nez, le tout accompagné de quelques gâteries.

A l'occasion de la Noël ce nombre a été doublé afin de témoigner à nos compatriotes, par l'envoi de quelques douceurs, la sympathie dont ils sont l'objet, et leur prouver que notre pensée ne les quitte pas.

Le Comité est persuadé que ce bel élan de générosité survivra à la victoire de nos armes ; et ses dirigeants feront l'impossible pour assurer jusqu'au bout la continuation de cette aide tant morale que matérielle.

Une première réunion publique aura lieu prochainement à laquelle seront conviées toutes les personnes qui s'intéressent à cette œuvre dans le but de rendre compte de la gestion du mois et d'arrêter la liste des adresses pour l'envoi des colis de janvier.

Comme par le passé les dons en nature seront reçus par M. Joffre, négociant, et M. Davezac, notaire ; et les dons en espèces par notre si dévoué Trésorier de toutes les Sociétés Puy-l'Evêquoises: M. Lasmarie Paul, soit directement, soit à son compte chèque Toulouse 42-32.

Vire

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Vire s'est réuni sous la présidence de M. Labruyère, adjoint au maire, en remplacement de M. Robert Durou, maire, mobilisé. En vertu du testament en date du 2 novembre 1901, de notre regretté compatriote, le Commandant Jeaufreau de La Croze, officier de la Légion d'honneur, le Conseil municipal procède à l'attribution des prix aux meilleurs élèves des écoles de Vire.

Sur la proposition de Mme et M. David, instituteurs, les élèves suivants sont récompensés : Prix de 75 francs, François Fauchié ; prix de 40 francs, René Alis. Prix unique de 40 francs pour l'école de filles, Suzanne Dumeaux.

Les travaux de construction des chemins ruraux de Tafet et du Bois-Epais, exécutés avec l'aide du Génie Rural, étant terminés depuis longtemps, le Conseil décide que ces chemins seront pris en charge par la commune. L'assemblée communale se substituera aux associations syndicales de ces chemins pour le règlement définitif des entrepreneurs. Les sommes restant en caisse chez le trésorier dépassant les sommes dues, l'excédent sera versé dans la caisse communale.

En comité secret, le Conseil municipal dresse la liste d'assistance médicale gratuite pour 1940.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Président M. Delrieu ; juges, MM. Carayrou et Longpuech ; ministère public, M. Guyon; greffiers, MM. Fournols et Pié.

Coups et blessures. — Drame de famille. Le 5 novembre dernier, vers 9 h. 30, à Livernon, les fils L... se seraient portés à des violences envers leur père. Le premier témoin dépose à ce sujet ; il a vu la scène. La femme L... citée par la défense vient affirmer la brutalité de son mari. Elle cite des exemples avec la date. Le maire serait intervenu à plusieurs reprises pour apaiser les conflits familiaux. Les deux fils L... comparaissent.

L'aîné d'abord raconte une scène de violence d'où il résulterait que le père était l'assaillant. Le deuxième fils confirme les dires de l'aîné. M. le Procureur précise les faits : oui ou non y a-t-il eu des coups portés par les fils sur le père. M. Faugères défend les deux prévenus. Il a appelé la femme L... parce qu'elle est mère de neuf enfants et que son témoignage peut avoir une grosse valeur. Les enfants n'auraient voulu que maîtriser un forcené. Il sollicite l'indulgence du tribunal. Celui-ci fait application de l'article 368. Le fils aîné est condamné à 50 fr. d'amende ferme, et le cadet à 25 fr. d'amende avec sursis.

Violences. — Le nommé Bouzou s'est plaint à la gendarmerie de Latronquière que Bouyssou, son voisin, l'avait battu. Ce dernier serait vif et brutal, d'après la déposition du gendarme enquêteur. Les faits se seraient passés le 20 août, à propos d'une vache qui aurait détruit une rigole. M. Faugères assure la défense. Depuis, l'affaire a été réglée à l'amiable. Le petit dommage a été réparé. M. le Procureur précise qu'il ne suffit pas de verser une certaine somme pour en être quitte avec la justice. Ce serait trop commode pour ceux qui peuvent payer.

Le tribunal condamne le prévenu à 50 francs d'amende.

Chasse en temps prohibés. — Un chasseur est condamné à une amende de 100 francs, au versement d'une somme de 200 francs pour l'arme et au coût du permis général.

Une pie comparaît aux mains d'un chasseur, contrevenant à un arrêté préfectoral, qui précise qu'un propriétaire a bien le droit de détruire les animaux nuisibles, mais à la condition d'avoir l'autorisation et le... permis. Coût... 50 francs d'amende avec sursis, versement de 200 francs pour l'arme et coût du permis général. La pie morte n'a pas produit un grand effet sur le tribunal.

Autre affaire de chasse, compliquée de fuite. Le jeune homme poursuivi avait son permis, mais cette année, la chasse n'a pas été ouverte. M. Faugères plaide sa cause. Il s'agit d'une jeune normalien, il doit partir avec le deuxième contingent de la classe 1939. Le père est un glorieux mutilé de guerre, d'où sollicitation de toute l'indulgence du tribunal. Condamnation, 100 fr. d'amende avec sursis, les frais sont à la charge du père comparant.

Auto contre vélo. — Le 15 février 1938, une demoiselle fut blessée, alors qu'elle allait de Glanes à Saint-Céré. L'affaire a déjà été évoquée deux fois devant le tribunal. Il s'agit, après appel, d'évaluer de nouveau les responsabilités. M. Faugères défend les intérêts de la demoiselle, tandis que M. Dulac, du barreau d'Aurillac, se présente pour la Compagnie d'assurances de l'automobiliste qui a provoqué l'accident, pour une part. Il résulte des expertises médicales qu'il y a eu amélioration dans l'état de santé de la demoiselle, infirmière à Saint-Céré. Le tribunal estime, dans son jugement que la responsabilité de l'automobiliste doit être évaluée à 50 0/0. La demoiselle touchera la somme globale de 20.000 francs, la provision de 5.000 francs est inclue dans cette somme.

La grande menace de l'homme

C'est le « coup de sang » (rupture d'une artériole du cerveau), qui tue ou rend infirme. Assouplissez donc vos artères rendues friables et cassantes par la sclérose, abaissez votre tension en prenant chaque matin un verre à madère de la solution de Sels Largan que vous préparez vous-même en versant un flacon de Sels Largan dans un litre d'eau. Chlorure de magnésium, sels alcalins, sels de fruits contenus dans les Sels Largan, fluidifient le sang, régularisent la circulation, suppriment vertiges, éblouissements, poussées congestives. Ils créent un terrain défavorable au cancer et rajeunissent l'organisme. Le flacon de Sels Largan pour 16 jours de traitement : 9 fr. 05. Toutes pharmacies.

Arrondissement de Gourdon

Martel

Marché aux truffes. — Le marché aux truffes du 16 décembre a été très important. Les trufficulteurs de la région y avaient apporté de superbes paniers de ce précieux tubercule. Les prix ont varié entre 40 et 50 fr. le kilo.

Nous constatons avec plaisir que nos marchés aux truffes ne perdent rien de leur vieille renommée.

Vayrac

Notre foire de décembre. — Principaux cours pratiqués: Viande de boucherie, bœufs, 270 à 300 fr. ; vaches, 250 à 270 fr. ; veaux, 500 à 550 fr. ; porcs, 400 à 420 fr., le tout les 50 kilos.

Attelages : bouvillons, 4.000 à 5.000 fr. ; vaches, 5.500 à 6.000 fr., le tout la paire.

Marché aux moutons : agneaux pour l'élevage, 170 à 200 fr. l'un ; agneaux pour la boucherie, 7 à 8 fr. le kilo.

Marché aux porcelets : petits porcs de deux mois d'âge, 200 à 250 fr. l'un, suivant âge et grosseur.

Halle : maïs, 140 fr. ; avoine, 80 fr. ; seigle, 120 fr. ; haricots, 350 fr. ; pommes de terre, 55 fr. ; fèves, 150 fr., le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille : poulets, 13 fr. ; poules, 11 fr. ; dindes, 12 fr. ; canards, 10 fr. ; pintades, 14 fr., le tout le kilo ; pigeons, 12 fr. la paire ; œufs, 10 fr. la douzaine.

Légumes : choux-fleurs, 4 à 5 fr. ; choux pommés, 2 fr. ; salades et chicorées, 1 fr. le pied ; carottes, 2 fr. le paquet ; salsifis, 3 fr. la botte ; ail, 2 fr. 50 le paquet de 14 têtes.

Prochaine foire le 1er janvier 1940.

Trop de soucis pour dormir

Le sommeil vous fuit, et vous êtes en train de vous affaiblir. Pourtant, vous avez besoin de toutes vos forces. Redevenez maître de vos nerfs en faisant une cure de Quintonine. La Quintonine calme les nerfs, fortifie l'organisme et assure un bon sommeil. Versez simplement un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table ordinaire et buvez avant chaque repas un verre à madère du puissant reconstituant ainsi obtenu. C'est délicieux et ça ne coûte pas cher. 5 fr. 85 le flacon. Ttes Phies et Phie Orliac, à Cahors.

SOUSCRIRE
AUX
BONS D'ARMEMENT
C'EST SAUVER
DES VIES FRANÇAISES

Dernière heure

COMMUNIQUE 20 DECEMBRE (soir)

Aucun événement important au cours de la journée.

Le commandant du Graf-Spee s'est tiré un coup de revolver

C'est d'un coup de revolver dans la tempe droite que le commandant de l' « Amiral-Graf-Spee » s'est suicidé, dans un logement de l'hôtel des immigrants.

Avant de se donner la mort, le capitaine Langsdorff avait écrit une lettre adressée à l'ambassadeur d'Allemagne. Il y déclarait que lorsqu'il reçut de son gouvernement l'ordre de couler le cuirassé, il se proposait, après avoir fait débarquer tout l'équipage, de mourir à bord dans l'explosion provoquée.

La Hollande de nouveau menacée ?

Hitler se prépare à venger le « Graf-Spee », écrit le correspondant du « Daily Express » à Amsterdam.

L'armée allemande se place en position de combat le long des frontières de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg. Pas moins de 1.250.000 hommes attendent le signal d'Hitler pour avancer.

La propagande allemande évite de commenter la perte du « Colombus »

Aux dernières nouvelles, aucune communication n'avait encore été faite du côté allemand sur le sabordage du « Colombus ».

Les services étrangers du D.N.B. se bornent jusqu'à présent à retransmettre à l'extérieur le message lancé par radio par le croiseur américain « Tuscoloosa », qui a recueilli l'équipage et annonça l'événement.

Profonde impression en Italie sur la perte du « Colombus »

L'événement du « Colombus » a produit une grosse impression. La perte du grand transatlantique allemand, deux jours après celle du « Graf-von-Spee », porte un coup sensible, pense-t-on, à la puissance navale du Reich.

47 sous-marins allemands ont été coulés depuis la guerre

Le « Figaro » rapporte comme suit les paroles prononcées hier par M. Campinchi touchant les pertes sous-marines allemandes :

« Trente-cinq sous-marins détruits par la marine britannique, dix certainement coulés par la nôtre. Et je vais vous donner la primeur d'une bonne nouvelle : deux autres ont été envoyés par le fond ces jours-ci par les forces maritimes françaises. On l'annoncera officiellement sans tarder. »

AVIS DE DECES

M. DELTHEIL Louis ; M. DELTEIL Pierre, aux armées ; Mme FOURNIE Marie, Veuve RIOLS ; Mme Veuve CONTIOS et ses enfants ; Mme Veuve RIOLS et ses enfants, et tous les autres parents et alliés vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Jeanne DELTHEIL
née RIOLS

décédée le 21 décembre 1939 dans sa 52e année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui seront célébrées le samedi matin 23 décembre à 8 heures 45, en l'Eglise Cathédrale. Réunion à la maison mortuaire, 1, rue Hébrard.

POUR VOS CADEAUX
de Noël et du Jour de l'An
une fourrure est toujours appréciée
GRAND CHOIX DE VÊTEMENTS
TOUS MODÈLES ET TOUS PRIX
GILETS POUR SOLDATS
Marie-Antoinette
23, rue Maréchal-Foch, CAHORS
(*derrière la Cathédrale*)

PETITES ANNONCES ECONOMIQUES

JEUNE FILLE, 17 ans, demande place vendeuse. Sérieuses références. S'adresser : Maison Guyonneau, Boulevard Gambetta.

ON DEMANDE une bonne. Se présenter, 1, rue des Capucins, CAHORS.

ETUDE
DE
Maître Jean MERIC
avoué à Cahors
8, rue Georges-Clemenceau

A. J. du 28 février 1939

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt-neuf juin mil neuf cent trente-neuf, enregistré et signifié,

Entre : M. FOURNIER DES CORATS Pierre, Agent Technique du Cadastre, domicilié à Prayssac (Lot),

Et : Madame Gabrielle FAUCHÉ, sans profession, la dite dame demeurant chez Madame PRADÈRE, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne),

Il appert :

Que le divorce d'entre les mariés FOURNIER DES CORATS-FAUCHÉ a été prononcé aux torts et griefs réciproques des deux époux.

Pour extrait.

Cahors, le 18 décembre 1939.

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication Iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 15 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les pharmacies

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 8

L'AMOUR PIRATE

Par WILLAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

Quand elle revint, encore sous le charme, car elle n'avait pas été déçue, il était près de minuit et elle s'endormit sous cette pensée radieuse d'être pour jamais de retour au pays natal et d'avoir coupé tous rapports avec le passé.

Mais bientôt l'angoisse d'un cauchemar troubla son sommeil. Elle rêva qu'elle était toujours là-bas, en Italie, et que son mari voulait la reprendre.

L'horreur de ce rêve fut si forte qu'elle s'éveilla.

— Ce n'est pas vrai, pensa-t-elle, assise sur son lit. Ce n'est pas vrai ! Je suis seule et libre à jamais !

Elle savoura une ou deux minutes cette certitude, mais bientôt un bruit dans sa chambre, tout près de son lit, fit battre son cœur à grands coups précipités. Quelqu'un était entré par l'une des deux fenêtres dont elle avait imprudemment oublié de fermer les volets.

Un homme était là qui allait la voler... l'assassiner peut-être...

Elle resta sans mouvement, feignant de dormir, en proie à une terreur folle, se recommandant à Dieu.

L'homme, décidément, ne paraissait pas en vouloir à sa vie. Il avait dû faire main basse sur ses bijoux et son argent et s'apprêtait à reprendre le chemin de la fenêtre.

Une minute de plus, il serait en sécurité sans qu'elle ait eu le temps de pousser un cri.

Mais un homme avait bondi, surgi elle ne savait d'où et serrait dans ses deux mains le cou du misérable qui se trouva pris comme un rat dans une trappe.

Tout à fait rassurée maintenant, Angèle trouva la force de s'asseoir sur son lit et regardait, les yeux dilatés de surprise, la lutte entre la petite et mince silhouette du voleur et la haute et puissante silhouette de l'autre.

Mais comment était-il venu, l'autre ? Il avait dû bondir de son lit, car il était en pyjama.

Mais évidemment il n'avait, à cette minute, aucun souci vestimentaire.

Comment avait-il pu si vite réduire son voleur ? Le masque de celui-ci était tombé dans la lutte et Angèle le reconnaissait. C'était celui qui avait ramassé son sac dans le hall et elle comprenait maintenant comment, à en juger d'après ses bagages, il l'avait trouvée digne d'être volée. Et soudain, elle eut la pensée qu'il avait peut-être un revolver.

— Attention, cria-t-elle, il est peut-être armé.

— Le misérable ne se servirait pas de son arme, même s'il en avait une, affirmait le précieux « sauvage », car c'était lui ! d'une voix si parfaitement naturelle qu'Angèle ne pouvait en croire ses oreilles.

Elle ne comprenait pas qu'un homme ayant accompli un tel exploit pût être aussi calme.

— N'ayez aucune inquiétude maintenant, disait-il, tranquillement. Un chien de berger suffirait à mettre en fuite cet abject individu, qui est un lâche par surcroît.

— Je n'ai pas peur... du moins plus maintenant, affirma la jeune femme dont la voix tremblait piteusement.

« Vous m'avez sauvé la vie, ajouta-t-elle avec ferveur. Sans vous... sans vous... Merci mille fois d'être venu... Je voudrais pouvoir vous aider !...

« Dois-je téléphoner en bas pour qu'on vienne ?

Il protesta vivement

— Non ! non ! ne faites rien de la sorte. Il ne doit pas y avoir d'incidents dans votre chambre. Je vais transporter l'ignoble petit paquet chez moi, et je dirai qu'il était dans ma chambre quand je l'ai pris.

— Oh ! s'exclama Angèle, appréciant à sa juste valeur la délicatesse de son sauveur, pour moi ce serait parfait, mais pour vous...

— Pour moi, cela n'a aucune importance ! Pour une jeune femme, c'est tout différent, vous ne devez être en rien mêlée à cette aventure.

— Il dira...

— Je ne crois pas qu'il dise rien, à moins qu'il ne tienne à se mesurer une fois de plus avec moi quand il aura purgé sa peine.

Ceci fut dit du même ton calme, mais après quelques secondes il parut un peu hésitant.

— Si vous le permettez, Madame, je vous dirai ce que vous pouvez faire pour m'aider... Je voudrais à tout prix vous éviter cette peine... mais je ne puis lâcher une seconde mon prisonnier, et il faut absolument que la fenêtre de ma chambre soit ouverte... celle qui est la plus proche de cette chambre...

Angèle avait déjà attiré à elle sa robe de chambre de satin blanc et, s'en drapant vivement, sauta hors du lit.

— Ma chambre n'est pas fermée à clé sur le couloir, expliqua-t-il, allez vite.

Comme elle passait devant lui en courant dans sa longue robe blanche, ses petits pieds s'entravant dans des dentelles flottantes, il pensa à ses histoires d'ange, dont Carmen avait ri... histoires qui peuplaient ses rêveries là-bas, dans son ranch. Et cela lui sembla une étrange et presque miraculeuse coïncidence que son rêve prît corps dans la réalité.

La fenêtre la plus près... se répétait Angèle encore si étourdie qu'elle avait peur de trahir la confiance de son sauveur et de le mal seconder.

Elle poussa de toutes ses forces le lourd châssis heureusement soulevé de quelques centimètres et aussitôt elle vit que le prisonnier avait déjà été traîné jusque-là par son vainqueur.

— Je vous remercie, Madame, disait ce dernier brièvement. Maintenant, retournez tranquillement chez vous et rendormez-vous en oubliant cette terrible alerte. Le reste est mon affaire...

— Mais je ne peux pas laisser toute cette peine et tous ces ennuis sur vous seul ! protesta la jeune femme. Vous aurez à témoigner contre lui, à paraître en justice et autres horreurs... Vous pouvez être retenu ici, retardé dans vos affaires...

— Vous pouvez tenir pour certain qu'il n'y a rien sur terre de plus important à faire pour moi, en ce moment, que de tenir une femme hors de cette ennuyeuse affaire ! dit-il avec un air de conviction si sincère qu'il ne tenait qu'à Angèle de penser qu'il était charmé de l'aventure.

« Maintenant, je vous en prie, Madame, retournez bien vite à votre chambre et fermez bien votre porte à clé et au verrou.

Les yeux d'Angèle se levèrent sur les siens pendant qu'il parlait et elle ne put se tenir d'un sentiment d'admiration pour le nouveau type d'homme qui s'était imposé à elle, de façon si surprenante.

Ce sauvage était vraiment un homme de la bonne sorte.

— Bonsoir, Monsieur, dit-elle, je ne pourrai jamais vous remercier assez...

Là-dessus, obéissant à son ordre, elle ferma sa porte au verrou, mais là se borna son obéissance, car elle ne se remit pas au lit et ne chercha pas du tout à oublier.

Elle s'étendit dans un confortable fauteuil, tout près de la porte de son voisin, et se remémora la scène qu'elle venait de vivre si durement.

Une minute plus tard, elle entendit sa voix parlant au téléphone et se sentit consumée de curiosité sur la façon dont il avait pu s'assurer de son prisonnier.

Il a dû réussir à le ligoter, se dit-elle, mais comment ? Peut-être est-il assez fort pour le tenir d'une main seulement ? Il est de cette sorte d'homme qui, toujours, trouve le meilleur moyen et savent l'employer.

Rien au monde n'aurait pu l'empêcher de coller son oreille contre la porte pour essayer d'entendre.

Mais le récepteur accroché, aucun bruit n'était perceptible.

Un long moment s'écoula avant qu'elle entendît des pas feutrés et des voix assourdies.

Evidemment, la police, alertée par le téléphone, était déjà là. Mais tout se passait sans bruit pour ne pas troubler les clients endormis.

La version du « sauvage » avait vraisemblablement été acceptée d'emblée comme véridique et le voleur avait été emmené en prison.

(*à suivre*).